

COMPTE – RENDU

du Conseil Municipal du 11 mai 2009

Sous la présidence de Philippe BONNIN, Maire

PRESENT(E)(S) : M. BONNIN – M. DELOFFRE – Mme DELANOË – M. MICLARD – Mme POULAIN – M. DESREZ – Mme BONNIOU – M. BABOUR – M. COUDRAY – M. THOMAS – M. GOALEC – Mme JOUET – Mme NICOLLE – Mme LAVERGNE – Mme ABIVEN – Mme LOUIS – M. MUTSHE – Mme DEHOUX – Mme JOALLAND – M. LHERMENIER – M. TRIBODET – Mme CARET – M. FOUGLE – M. COSTA-MAUDIEU

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS : M. GAUTIER donne pouvoir à Mme BONNIOU – Mme NICOLLE donne pouvoir à M. GOALEC jusqu'à son arrivée – Melle LEMOINE donne pouvoir à Mme DELANOË – M. LE JEUNE donne pouvoir à M. FOUGLE

ABSENT(E)(S) : Mme COURTET – M. DOMALAIN

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

Suite à la démission de Mme Anne, accueil de Monsieur Costa-Maudieu qui reprendra les délégations qu'elle assurait.

Deux points sont à ajouter à l'ordre mais qui n'appelle pas de vote :

- Proposition de localisation du Centre de Coordination Sanitaire et Sociale (CCSS) pour l'organisation des secours et soins lors de pandémie grippale

- Tirage au sort des 21 jurés pour le jury d'assises de 2010

M. le Maire évoque plusieurs décès survenus ces dernières semaines dans des conditions dramatiques. Il tient à exprimer la solidarité du Conseil Municipal dans ces moments difficiles auprès des familles chartraines touchées par ces décès.

❶ AMENAGEMENT - URBANISME

- Construction d'une maison des associations et d'une salle de répétition musicale : attribution des marchés de travaux
- Réaménagement partiel des locaux du Centre Jean Jaurès : attribution des marchés de travaux (Information)
- Travaux d'extension de la mairie : attribution du marché de maîtrise d'œuvre (information)
- Travaux d'éclairage public – programme 2009 : demande de subvention
- Convention de location de terres – secteur le Callouët

❷ FINANCES ADMINISTRATION GENERALE

- Renouvellement du bail de la trésorerie au 1er mars 2009
- Indemnité 2009 pour le gardiennage de l'église

- Subvention complémentaire à la Fédération Espérance
- Participation 2009 aux syndicats intercommunaux
- Répartition 2009 des charges du RASED
- Proposition de retrait d'un poste au RASED : avis du Conseil Municipal
- Vacations funéraires : avis du Conseil Municipal
- Syndicat Intercommunal de la Restauration : modification des statuts (extension de compétences)
- Création de 12 logements à l'EHPAD : mandatement de la TVA à taux réduit de 5,5 % et décision modificative n°1/2009
- Vente d'un véhicule camion grue (nacelle) et d'une scie circulaire
- Syndicat intercommunal d'électrification de Rennes Sud Ouest : versement d'une participation à ses communes membres avant dissolution
- Tarifs des boissons à l'Igloo
- Challenge organisé par Rennes Métropole lors de la foire exposition

③ PERSONNEL

- Modifications du tableau des effectifs :
 - Reclassement échelonné au 1^{er} juillet 2009 de 4 adjoints techniques de 2^{ème} classe à 1^{ère} classe et de 2 ATSEM de 2^{ème} classe à 1^{ère} classe
 - Promotion interne : un adjoint technique principal de 1^{ère} classe à agent de maîtrise
 - 7 avancements de grade
 - 2 transformations d'emplois : un adjoint technique de 1^{ère} classe à 2^{ème} classe au 1/06/2009 et un adjoint technique de 1^{ère} classe à adjoint administratif de 1^{ère} classe

④ QUESTIONS DIVERSES



AMENAGEMENT - URBANISME

Construction d'une maison des associations et d'une salle de répétition musicale : attribution des marchés de travaux – M. Desrez

Le 4 septembre 2008, le marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un bâtiment associatif et d'une salle de répétition musicale à Chartres-de-Bretagne, a été attribué au groupement constitué par Jean-Marc RIVET (mandataire), architecte à Lamballe, et ARMOR INGENIERIE, bureau d'études techniques à Langueux.

Par délibération n°110/2008 du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-projet définitif relatif à ces 2 opérations pour un montant prévisionnel des travaux de 713 000 € HT, et chargé Monsieur le Maire d'engager, conformément au code des marchés publics, une consultation d'entreprises préalable à la passation des marchés de travaux.

Les travaux, répartis en 11 lots, comportent 2 tranches :

- une tranche ferme : Construction d'une salle de répétition musicale au Centre culturel, estimée par le maître d'œuvre à 263 000 € HT ;
- une tranche conditionnelle : construction d'un bâtiment associatif au 14 rue de la Croix aux Potiers, estimée à 450 000 € HT.

La consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée préalablement à la passation de marchés par lots séparés.

M. Desrez expose le déroulement de la procédure de consultation, présente les résultats de l'analyse des offres établie par le Maître d'œuvre et propose :

↳ de retenir les options suivantes :

- Lot 1 : Tri sélectif des déchets de chantier, géré dans le compte prorata par le lot « Gros Œuvre », pour un montant de 4 800,00 € HT.
- Lot 3 : Modifier le type de bardage des murs du bâtiment associatif, présentant un traitement acoustique aux performances habituelles, pour une moins-value de - 11 033,10 € HT.
- Lot 5 : Scène escamotable de la salle de répétition pour un montant de 3 002,88 € HT.
- Lot 7 : Réalisation dans le bâtiment associatif d'une Centrale à Traitement d'Air avec un rendement de 85% (52% prévu en base) pour un montant de 11 128,92 € HT.

↳ d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse et classées en rang 1 conformément aux critères de jugement des offres, pour un montant global de 624 849,60 € HT, y compris options suivant le tableau ci-dessous :

Lot	Dénomination du lot	Entreprise	Montant global du marché (compris options) en € HT
00	Démolition	SA PIGEULT	4 600,00
1	Gros œuvre	POLYGONE	116 241,71
2	Charpente	CBM Charpente	50 085,67
3	Couverture bardage	Sarl BDN	228 568,95
4	Menuiseries extérieures	MONVOISIN	27 406,50
5	Menuiseries intérieures	sarl AUGUIN	59 913,42
6	Cloisons sèches	CRLC	22 923,77
7	Electricité	sarl LEG	75 439,54
8	Plomberie	sarl LEVIEL	18 654,87
9	Carrelage	Sarl Claude LE VERGE	7 610,46
10	Peinture	SAS MARGUE	13 404,71
TOTAL			624 849,60 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer les marchés de travaux, pour un montant total de 624 849,60 € HT., aux entreprises suivantes présentant l'offre économiquement la plus avantageuse :
- Autorise M. le Maire à signer les marchés de travaux dans les conditions précisées ci-dessus ainsi que tous les documents nécessaires ;

Réaménagement partiel des locaux du Centre Jean Jaurès : attribution des marchés de travaux (Information) – M. Desrez

Pour le projet de réaménagement partiel des locaux du Centre Jean Jaurès, un marché de maîtrise d'œuvre a été contracté avec Vincent BOULET, architecte à Rennes. L'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage a été fixée à 120 000 € HT.

M. Desrez rappelle que par délibération n°110/2008 du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-projet définitif de cette opération pour un montant prévisionnel des travaux de 152 310 € HT, et chargé Monsieur le Maire d'engager, conformément au code des marchés publics, une consultation d'entreprises préalable à la passation des marchés de travaux.

La consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée préalablement à la passation de marchés par lots séparés. 53 dossiers de consultation ont été retirés. 24 plis sont parvenus dans les formes réglementaires, avant la date limite de remise des offres fixée au mercredi 1er avril 2009 à 17h.

Au vu du classement des offres, établis conformément aux critères de jugement des offres précisés dans le règlement de consultation, les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises indiquées sur le tableau suivant pour un montant global de 106 948,74 € HT.

Lot	Dénomination du lot	Entreprise	Montant du marché en € HT
1	Démolitions Gros Œuvre	ARMOR RENOVATION	16 100,00 € HT
2	Couverture	PENIGUEL	1 633,86 € HT
3	Menuiseries Aluminium	MONVOISIN	17 811,66 € HT
4	Menuiseries intérieures bois	MONVOISIN	16 895,11 € HT
5	Cloisons sèches – Faux plafonds	LEGAVE	10 120,10 € HT
6	Revêtements de sol	MALLE PEINTURE	15 691,34 € HT
7	Revêtements muraux	SAS MARGUE	9 543,19 € HT
8	Electricité	LUSTRELEC	19 153,48 € HT
TOTAL HT (avec options)			106 948,74 € HT

Le marché de travaux du lot n°9 Plomberie chauffage étant infructueux, ces travaux seront réalisés par les Services Techniques de la Mairie.

Travaux d'extension de la mairie : attribution du marché de maîtrise d'œuvre (information) – M. Desrez

La Ville de Chartres-de-Bretagne a engagé selon la procédure adaptée, une consultation préalable à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre, pour le projet d'extension et réaménagement partiel des locaux de la Mairie d'une surface d'environ 400m², à Chartres-de-Bretagne. L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux, et fixée par le maître d'ouvrage est de **380 000,00 € HT**.

Cette consultation comprend 2 parties :

1^{ère} partie : La vérification et la mise à jour des plans des existants, l'établissement de ces plans au format AUTOCAD, le diagnostic thermique, le diagnostic accessibilité, l'analyse du fonctionnement, l'étude de faisabilité technique et financière du projet en phase esquisse.

2^{ème} partie : la mission de maîtrise d'œuvre complète conforme à la Réglementation sur la Maîtrise d'ouvrage publique, ainsi que la mission complémentaire OPC (ordonnancement, pilotage et coordination).

Dans le cadre de cette consultation, 35 dossiers ont été retirés. 18 plis sont parvenus dans les formes réglementaires, avant la date limite de remise des offres.

M. Desrez : « *Nous vous proposons de retenir l'offre mieux disante constituée du groupement suivant : M. BOULET Vincent, architecte à Rennes associé avec le cabinet BAGOT, économiste à Rennes et un bureau d'études fluides pour un montant de 39 970 € HT* ».

M. le Maire : « *Il s'agit d'un petit programme d'extension, qui en aucune façon ne remet en cause la construction de la Mairie existante. Cette extension sera située côté ouest (entrée de service). Cette construction sera réalisée sur 2 niveaux. Cet aménagement apportera de meilleures conditions de travail aux agents et aux stagiaires des établissements scolaires. Actuellement les sanitaires du personnel ne sont pas aux normes, les services ne disposent pas non plus de salle de repos, les archives sont exigües. Une vingtaine d'agents travaillent dans les locaux de la mairie. Aujourd'hui nous sommes au stade d'un schéma de principe proposé par les services sous la responsabilité du Directeur Général des Services. Au maître d'œuvre et à la commission municipale de traduire cette demande avec toute l'attention qu'il convient pour quelle soit la plus raisonnable possible* ».

Travaux d'éclairage public – programme 2009 : demande de subvention – M. Desrez

Dans le cadre du programme des travaux de rénovation de l'éclairage public, le remplacement des candélabres est proposé sur les secteurs suivants :

1. Rue du Poitou (mâts et lanternes)
2. Rue Pierre Corneille (mâts et lanternes)
3. Rue d'Armorique (lanternes)
4. Rue du Léon, rue d'Argoat et allée du Menez (lanternes)

Le montant de ces travaux est estimé à 55 561,49 € HT soit 66 451,54 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'engager les travaux de rénovation de l'éclairage public des secteurs « Rue du Poitou », « rue Pierre Corneille », « rue d'Armorique », « rues du Léon et d'Argoat » tels que définis ci-dessus pour un montant total de 55 561,49 € HT soit 66 451,54 € TTC ;
- sollicite du Syndicat Départemental d'Electricité d'Ille-et-Vilaine une subvention pour la réalisation de ces travaux ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires ;

Mme Abiven demande qu'une attention particulière soit apportée à l'emplacement des nouveaux candélabres sur les trottoirs de telle sorte qu'il améliore la mobilité des personnes en fauteuil roulant sur ces voies

Arrivée de Mme NICOLLE

Convention de location de terres – secteur le Callouët – M. Deloffre

Une réflexion est actuellement menée dans le cadre du programme appelé CINERGY. Ce programme, défini en relation avec plusieurs partenaires (l'Agence de l'Eau, la Région Bretagne, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, la Commune de Chartres-de-Bretagne, l'ADEME, Géosciences, l'IAV), est piloté par le BRGM et a pour objectifs principaux la connaissance de la géologie profonde du bassin de Rennes, l'estimation du potentiel de ressources en eau dans les sédiments profonds (Crétacé, Jurassique, Trias et Briovérien supérieur) ainsi que le potentiel géothermique.

La première étape de ce programme consiste à collecter des informations comportant notamment la réalisation d'un forage de reconnaissance du sous-sol et la seconde étape, en partenariat avec géosciences Rennes, porte sur des études géologique, hydrogéologique et géothermique effectuées par les services du BRGM.

Dans ce cadre, une recherche du foncier a été conduite et un accord est intervenu avec M. Pievache, pour une location de la parcelle cadastrée AN 271 et partie de la parcelle AN 270 d'une surface totale de 2ha36a49ca. Ce terrain permettra également la production de cultures « énergétiques ».

M. Deloffre présente les termes principaux de la Convention de location à intervenir avec M. Pievache qui définit notamment une durée de location de 20 ans et un loyer annuel de 200 € / ha soit pour les parcelles un loyer global annuel de 473 €; les frais d'enregistrement seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la Convention de location à intervenir avec M. Pievache ;
- d'accepter la prise en charge des frais d'enregistrement de cette convention ainsi que les frais de géomètre ;
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite Convention ainsi que tous les documents nécessaires ;

M. le Maire : « Il s'agit d'une parcelle non constructible et donc « protégée » au titre du SCOT du Pays de Rennes ».

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE

Renouvellement du bail de la trésorerie au 1^{er} mars 2009 – M. le Maire

Le bail passé avec l'Etat pour les locaux de la trésorerie situés au 13, avenue de la Marionnaise a pris fin le 28 février 2009. La commission propose de le renouveler pour une durée de 9 ans pour la période du 1^{er} mars 2009 au 28 février 2018.

Les conditions financières sont inchangées à savoir un loyer annuel de 29 340 € payable trimestriellement à terme échu.

Les autres clauses du précédent bail demeurent inchangées.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent cette proposition.

Indemnité 2009 pour le gardiennage de l'église – M. le Maire

Par circulaire ministérielle du 27 janvier 2009, le montant maximum de l'indemnité allouée au préposé chargé du gardiennage de l'église communale peut être fixé à 468,15 € pour l'année 2009 soit une revalorisation de 0,79 %.

La commission propose de fixer l'indemnité pour le gardiennage de l'église à 468,15 € pour l'année 2009.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent cette proposition.

Subvention complémentaire à la Fédération Espérance – M. le Maire

Lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal a voté les subventions aux associations et notamment celle de la Fédération Espérance pour un montant global de 191 000 € répartis ainsi :

- section culturelle : 1 200 €
- section sportive fonctionnement : 114 700 €
- contrats d'objectifs (gym, foot, secrétariat) : 75 100 €

Dans la demande de subvention annuelle, la Fédération Espérance a sollicité une subvention exceptionnelle pour la prise en charge des honoraires du commissaire aux comptes pour un montant de 2 150 €. Il s'agit pour la Fédération d'une dépense nouvelle.

La commission propose de voter une subvention complémentaire de 2 150 € à la Fédération Espérance.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, votent cette subvention.

Participation 2009 aux syndicats intercommunaux – M. le Maire

Chaque année, les syndicats intercommunaux fixent les participations de leurs communes membres et les approuvent par délibération.

La réglementation impose aux communes d'approuver le montant de leur participation par convention ou délibération.

La commission propose de voter les participations 2009 inscrites au budget primitif :

- S. I. pour la Restauration :	43 500,00 €
- S. I. Musique et Danse Jean Wiener :	196 500,00 €
- S. I. de la Piscine de la Conterie :	150 200,00 €
- S. I. des Eaux de Rennes Sud :	2 743,00 €
- S. I. Bassin Aval de la Seiche :	2 776,00 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, votent ces participations.

Répartition 2009 des charges du RASED – Mme Delanoë

La ville assure la gestion financière du RASED de la circonscription de l'inspection académique dont les bureaux sont situés rue Antoine Chatel à proximité de l'école de l'Auditoire à Chartres de Bretagne. La commission propose :

- de fixer pour l'année 2009 une participation de 1,3334 € par élève des écoles publiques correspondant aux crédits inscrits au budget 2009 d'un montant global de 5 575 € suivant la répartition ci-après :

Communes	Nombre d'élèves	Montant
Bourgarré	132+187 = 319	425,35
Bruz	341+657 = 998	1330,73
Chartres de Bretagne	153+273 = 426	568,03
Laillé	155+321 = 476	634,70
Noyal-Châtillon	120+259 = 379	505,36
Orgères	98+190 = 288	384,02
Pont-Péan	151+264 = 415	553,36
Saint-Erblon	93+138 = 231	308,02
Vern sur Seiche	235+414 = 649	865,38
TOTAL	4181	5574,95 €

- d'autoriser M. le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent ces propositions.

Proposition de retrait d'un poste au RASED : avis du Conseil Municipal – Mme Delanoë

La commission propose d'émettre un avis défavorable à la suppression du demi-poste envisagée au RASED à la rentrée prochaine 2009.

Mme Delanoë rappelle les objectifs du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté) : assurer avec les équipes pédagogiques d'une part la prévention des difficultés préjudiciables à la progression dans le cursus scolaire ou une bonne insertion dans la vie collective et d'autre part la remédiation quand les difficultés s'avèrent durables et se traduisent pas des écarts d'acquisitions nets avec celles attendues ou par un défaut durable d'adaptation à l'école et à son fonctionnement particulier. Il accompagne et complète les mesures prises par les maîtres dans la classe et l'équipe pédagogique. Les aides sont dispensées individuellement ou par petits groupes sur le temps scolaire. Au conseil d'école de novembre 2008 la directrice nous a fait savoir que près de 50 enfants ont fréquenté le RASED sur l'année scolaire 2008/2009.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent cette proposition.

Vacations funéraires : avis du Conseil Municipal – M. le Maire

La loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire a modifié sensiblement les conditions d'exercice de la profession d'opérateur funéraire et, dans son chapitre 2, la démarche des familles.

L'article 5 de la dite loi stipule « les opérations de surveillance mentionnées à l'article L 2213-14 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) donnent seules droit à des vacances dont le montant, fixé par le Maire après avis du Conseil Municipal, est compris entre 20 et 25 €. Ce montant peut être actualisé par arrêté du Ministre chargé des collectivités territoriales en fonction de l'indice du coût de la vie de l'INSEE. Ces vacances sont versées à la recette municipale ».

L'article L 2213-14 stipule : « Afin d'assurer l'exécution des mesures de police prescrites par les lois et les règlements, les opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps s'effectuent dans les communes dotées d'un régime de police d'Etat, sous la responsabilité du chef de circonscription, en présence du fonctionnaire de police délégué par ses soins, et, dans les autres communes, sous la responsabilité du maire, en présence du garde champêtre ou d'un agent de police municipale délégué par le Maire ».

La commission propose :

- de fixer le montant d'une vacation funéraire à 25 € en vertu des articles L 2213-14 et 15 du CGCT,
- de verser sous la forme d'une indemnité cette vacation au gardien de police municipale lorsqu'il effectuera cette prestation.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent ces propositions.

Syndicat Intercommunal de la Restauration : modification des statuts (extension de compétences) – Mme Delanoë

Lors de sa séance du 29 avril, le Comité Syndical de la Restauration a décidé de modifier les statuts et notamment l'article 2 – « objet » en élargissant ses compétences à **la confection et au portage des repas à domicile**.

En vertu de l'article L 5211-20 du Code Générale des Collectivités Territoriales, la commission propose au Conseil Municipal d'approuver l'extension des compétences du Syndicat Intercommunal de la Restauration.

Mme Delanoë : « *Ce service va être proposé à partir du 14 septembre prochain et les personnes âgées ou handicapées sont invitées à s'inscrire au CCAS* ».

M. le Maire précise que les associations d'aide ou de soutien aux personnes pour le maintien à leur domicile ont été consultées (ASSAD, ADMR et le comité d'entraide). « *C'est une étape importante dans le cadre de notre politique d'accompagnement des personnes au domicile* ».

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent cette proposition.

Création de 12 logements à l'EHPAD : mandatement de la TVA à taux réduit de 5,5 % et décision modificative n°1/2009 – M. le Maire

Les travaux d'aménagement de 12 logements (accueil conjoint personnes âgées, personnes handicapées) ont été réalisés en 2006/2007. En vertu des lois de finances, ces travaux d'aménagement ont pu bénéficier d'un taux de TVA réduit à 5,5 % par un mécanisme appelé LASM (Livraison A Soi-Même).

Les entreprises ont facturé leurs travaux au taux normal de 19,6 %, les mandatements ont été enregistrés comptablement sur le montant hors taxe mais bien entendu les règlements aux entreprises ont été fait sur le montant TTC.

Les dépenses de cette opération ont été entièrement soldées en 2008. Il appartient maintenant de mandater la somme correspondant à la TVA au taux de 5,5 %.

Les dépenses hors taxe se sont élevées à 556 560 €, la TVA due au taux de 5,5 % est de 30 611 €, et dans cette opération la ville va être créditrice de TVA pour un montant de 78 475 € représentant la différence entre la TVA à 19,6 % et celle à 5,5 %.

Les crédits inscrits à l'opération n°307 – EHPAD de la Poterie étant insuffisants, la commission propose de voter le crédit correspondant au mandatement de la TVA au taux de 5,5 % et d'inscrire une recette identique en emprunt.

Dépenses : compte 2313-307 : 30 611 €

Recettes : compte 1641-307 : 30 611 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, sont favorables au vote de cette décision modificative n°1/2009.

Vente d'un véhicule camion grue (nacelle) et d'une scie circulaire – M. Desrez

Le camion grue Iveco type nacelle immatriculé en janvier 1992 a été mis hors service à la fin de l'année 2008. Les services techniques ont reçu une offre de 1400 € pour son acquisition ainsi que pour une scie circulaire pour un montant de 100 €.

La commission propose d'accepter ces offres et d'autoriser M. le Maire à émettre les titres de recettes correspondant à l'article 775 – produits des cessions.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent ces cessions pour les montants sus désignés.

Syndicat intercommunal d'électrification de Rennes Sud Ouest : versement d'une participation à ses communes membres avant dissolution – M. Desrez

La dissolution de ce syndicat est envisagée par son comité pour la fin de l'année 2009 ou début 2010.

Dans sa séance du 31 mars 2009, le comité a décidé de reverser la somme de 40 000 € aux communes membres correspondant à un excédent d'investissement cumulé qui a pour origine les contributions des communes.

Pour Chartres de Bretagne, la participation reversée par le syndicat serait de 7 047,41 €.

La commission propose d'accepter cette recette exceptionnelle qui sera imputée à l'article 7788 – produits exceptionnels.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent cette proposition.

Tarifs des boissons à l'Igloo – Mme Bonniou

Dans sa séance du 23 octobre 2006, le Conseil Municipal avait fixé le prix de vente des boissons froides à 0,60 € l'unité d'une contenance de 33 cl.

La commission propose de majorer le tarif de vente des boissons froides à l'Igloo de 0,60 € à 1 €. Les tarifs des autres boissons du centre l'Igloo restent inchangés.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent cette nouvelle tarification.

Challenge organisé par Rennes Métropole lors de la foire exposition – M. Miclard

Dans le cadre de l'organisation de la foire exposition organisée fin mars 2009, Rennes Métropole a sollicité les collectivités de l'agglomération pour participer à un challenge autour duquel étaient organisés différents jeux (jeux d'adresse, de danse, vidéo, sports collectifs, culture générale...).

M. Miclard félicite l'ensemble des participants qui ont représenté la commune au titre soit de leur association, soit de leur employeur (la ville) mais aussi les élus et les chartrains.

La commune de Chartres de Bretagne a obtenu 2 premières places pour l'épreuve de danse (la valse), et le jeu de palets.

13 communes participantes ont été récompensées dont Chartres de Bretagne qui a obtenu un prix de 1 000 €

La commission propose :

- d'autoriser M. le Maire à émettre le titre de recettes de 1 000 € correspondant au prix,
- de reverser cette somme pour partie au centre communal d'action sociale, et aux 5 associations qui ont participé aux animations suivant le détail ci-dessous :
 - 400 € pour le CCAS de Chartres de Bretagne,
 - 100 € pour les associations suivantes : photoclub, le club de l'amitié, l'association de cyclotourisme, l'amicale du personnel de la commune et l'association bouliste chartraine,
 - les derniers 100 € vont être conservés au budget pour l'achat de matériel ou fournitures pour les ateliers d'arts plastiques.

Mme Poulain : « *J'étais présente à ce challenge et je tiens à remercier tous les participants. Les échanges ont été riches et je souhaite pour la prochaine édition une participation encore plus importante des chartrains* ».

M. Coudray : « *En ce qui concerne le Syndicat Intercommunal Musique et Danse Jean Wiener, des représentants du syndicat sont allés chanter et à ce titre le Syndicat a obtenu un prix de 700 € qui sera entièrement reversé à l'association des parents d'élèves pour l'achat de divers matériels* ».

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent ces propositions.

PERSONNEL

Modifications du tableau des effectifs – M. Coudray

Reclassement échelonné au 1^{er} juillet 2009 de 4 adjoints techniques de 2^{ème} classe à 1^{ère} classe et de 2 ATSEM de 2^{ème} classe à 1^{ère} classe

Suite au décret du 22 décembre 2006 qui organise le reclassement d'agents de catégorie C de l'échelle 3 à l'échelle 4 pour ceux recrutés suite à concours ou avec diplômes, sur les années 2007 à 2009, la commission propose une 3^{ème} et dernière tranche de reclassement avec effet au 1^{er} juillet 2009. Celui-ci concerne 2 agents spécialisés des écoles maternelles de 2^{ème} classe reclassés en 1^{ère} classe et de 4 adjoints techniques de 2^{ème} classe reclassés en 1^{ère} classe.

Promotion interne : un adjoint technique principal de 1^{ère} classe à agent de maîtrise

Au titre de la promotion interne, la commission propose la transformation de l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à agent de maîtrise au 1^{er} juillet 2009.

7 avancements de grade

Après avis favorable de la commission administrative paritaire, la commission propose 7 avancements de grade avec effet au 1^{er} juillet 2009 pour les 5 premiers avancements.

Il s'agit des emplois suivants :

- 2 adjoints techniques de 2^{ème} classe à adjoints techniques de 1^{ère} classe suite à réussite à examen professionnel
- 1 adjoint technique de 1^{ère} classe à adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 ATSEM 1^{ère} classe à ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 animateur à animateur principal au 19/07/2009
- 1 animateur à animateur principal au 16/12/2009

2 transformations d'emplois :

La commission propose les transformations d'emplois suivantes :

- un adjoint technique de 1^{ère} classe à 2^{ème} classe au 1/06/2009

Suite à une fin de disponibilité pour convenances personnelles d'un agent du service des sports.

- un adjoint technique de 1^{ère} classe à adjoint administratif de 1^{ère} classe

Suite à l'affectation d'un agent du service entretien, au pôle « culture vie associative » depuis 2 ans.

M. Coudray : « *Les avancements de grade, la promotion interne et les différents reclassements accompagnent le développement de la carrière des agents, c'est un moyen de reconnaître leurs compétences dans les différentes missions qui leur sont confiées* ».

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les modifications du tableau des effectifs.

QUESTIONS DIVERSES

Proposition de localisation du Centre de Coordination Sanitaire et Sociale (CCSS) pour l'organisation des secours et soins lors de pandémie grippale – M. le Maire

Le 24 avril 2009, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a confirmé la survenue de plusieurs cas humains de grippe d'origine H1N1 avérés avec transmission interhumaine au Mexique et aux Etats-Unis.

Le niveau 4 A (début de transmission interhumaine efficace à l'étranger) du plan gouvernemental pandémie grippale a été activé.

Le dispositif départemental de pandémie grippale prévoit la mise en place d'Unité de Vaccination de Base et des Centres de Coordination Sanitaire et Sociale. Ces centres ont pour objectifs :

- la répartition des soins, de l'aide et de l'accompagnement à domicile,
- la coordination de la permanence des soins entre tous les professionnels et répartition des soignants,
- la réponse aux sollicitations des médecins, des SAMU Centre 15,
- la réponse aux sollicitations des patients ou de la population en informant et orientant,
- le relais d'informations entre les professionnels et le Préfet.

Le Préfet a organisé le découpage du département pour la mise en place des CCSS sur un territoire d'environ 15 000 habitants.

Les communes de Saint Jacques de la Lande et Chartres de Bretagne sont regroupées pour former un centre pour lequel la commune de Saint Jacques a été désignée comme correspondant référent.

Lors d'une première réunion d'information qui s'est tenue le 5 mai, M. le Maire de Saint Jacques propose d'établir le CCSS dans une salle de réunion du rez de chaussée à l'EPI Condorcet. Cette salle doit être équipée de 5 lignes téléphoniques, d'un fax, d'ordinateurs, d'un accès internet et messagerie.

L'Unité de Vaccination de Base (UVB) de notre territoire sera le collège de Fontenay de Chartres de Bretagne.

Tirage au sort des jurés pour le jury d'assises de 2010 – Mme Delanoë

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 21 électeurs appelés à devenir jurés pour le jury d'assises de 2010.



L'ordre du jour étant épuisé à 21h15 la séance est levée.